



Par décision de l'AG constitutive du 18 novembre 2010 il a été fixé pour l'exercice 2010/2011 une cotisation par appartement de Fr. 30.— pour tout membre de notre association. A fin 2011 notre association comptait 104 membres qui ont tous réglé leur cotisation de Fr. 30.--. 102 membres l'ont payé au comptant, alors que 2 se sont acquittés par virement bancaire sur le compte d'Asslocimm auprès de la Banque Raiffeisen à Genève.

Notre association dispose de deux comptes de trésorerie. L'un **bancaire**, comme déjà mentionné auprès de Raiffeisen Genève, l'autre sous forme de **caisse**, dont les fonds sont conservés par le trésorier.

L'exercice 2010/2011 a été caractérisé par les mouvements de fonds suivants (compte bancaire et caisse confondus) :

	<u>ENTREES</u>	<u>SORTIES</u>
RECETTES :		
Cotisations	3'120.--	
Intérêts bancaires créanciers	<u>2.65</u>	
Total recettes	3'122.65	
DEPENSES :		
Achat d'un enregistreur vocal		169.—
Frais locations salle école des Allières pour nos assemblées, au nombre de 4		46.75
Achat timbres postaux		35.—
Autres affranchissements postaux		19.—
Frais d'impression correspondance		832.—
Frais consultation juridique (Collectif défense et Etude Grobet)		300.—
Taxes/tenue de compte bancaire et frais d'envois		<u>16.70</u>
Total dépenses		1.418.45
Etat de fortune nette à ce jour (dont Fr. 1'412.55 en banque et Fr. 291.65 en caisse)	1'704.20,	

A ma connaissance, aucune facture tiers envers notre association reste ouverte à ce jour. La cotisation ASLOCA 2012, suite à notre demande d'adhésion à cette dernière, sera due à réception de l'appel de cotisation, qui sera imputé dans les nouveaux comptes 2012.

S.E.O.O.

LE TRESORIER :

André Hensler